



L'usine de la Compagnie française de charbons pour l'électricité vers 1900.



Les dégâts après l'explosion.



Vue de l'usine, avenue Jules-Quentin.

## Dramatique accident au Moulin noir

**En novembre 1896, l'explosion de la chaudière de l'usine de la Compagnie française de charbons pour l'électricité entraîne la mort de quatre hommes.**

● Par Jeannine Cornaille de la Société d'histoire de Nanterre

**L**e dimanche 29 novembre 1896, vers 16h, une formidable détonation met en alerte la petite ville de Nanterre. Une partie de l'usine de la Compagnie française de charbons pour l'électricité vient de sauter.

L'usine, dans laquelle sont fabriqués des charbons pour lampes à arc, est située avenue Jules-Quentin, sur le site du Moulin noir, à 500 mètres de l'agglomération. Les pompiers, qui reviennent d'une manœuvre, arrivent les premiers sur les lieux. Ils sont suivis par les brigades de gendarmerie de Nanterre et de Courbevoie, par des ambulanciers et, enfin, par les hommes de piquet du 16<sup>e</sup> bataillon d'artillerie en garnison à Rueil. Peu après, le maire, M. Hennape, son adjoint, M. Roty père, et le commissaire de police de Puteaux se rendent sur les lieux.

L'usine, qui couvre six hectares, comprend plusieurs bâtiments : le pavillon du gardien, celui de l'administration, les ateliers, les magasins et la réserve. En son centre, un grand hangar abritait la chaufferie où était installé le générateur. Ce dernier, composé de la chaudière et du bouilleur, était relié au moteur par une conduite tubulaire. À côté de la chaufferie, une cheminée de 29 mètres de hauteur dominait l'ensemble. Le générateur de la chaufferie semble être à l'origine de l'explosion. En une seconde, les murs, la toiture et la cheminée se sont effondrés dans un fracas épouvantable.

Un début d'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers. Les lieux présentent un spectacle sinistre. Des planches, des plâtras, des morceaux de fer tordus gisent sur le sol. Des poulies, des roues, des tuyaux de cuivre ont été projetés à dix mètres de l'explosion. Les briques de la cheminée forment une montagne autour de cet amas de débris. La lueur des torches, portées par les soldats, éclaire ces ruines de larges taches rouges.

### Quatre victimes nanterriennes

La situation est d'autant plus tragique que quatre personnes travaillaient dans l'usine. Quelques jours auparavant, une avarie ayant été constatée au niveau du générateur, quatre ouvriers avaient été chargés de le réparer. Sa remise en marche était prévue le dimanche, jour de repos, pour permettre à l'usine de fonctionner normalement dès le lundi.

Sur les lieux du drame, les sapeurs-pompiers, les gendarmes et les artilleurs commencent aussitôt à déblayer les décombres pour secourir ces hommes, dont ils ne retrouvent que les corps déchiquetés. Ceux du chef mécanicien, M. Ledoux, du mécanicien, M. Gosselin, du chauffeur et père de huit enfants, M. Poète. Toutes ces victimes habitaient à Nanterre. Le quatrième ouvrier, M. Moumaret, le chaudronnier envoyé par la maison Weeler et Richmond pour réparer le générateur, reste introuvable.

Vers 17h, le directeur, M. Cabiroux, et plusieurs membres du conseil d'administration arrivent à l'usine et décident de porter assistance aux familles des victimes. À 23h, seuls les pompiers restent sur les lieux du sinistre. Le lendemain, les recherches continuent et c'est seulement le mardi matin que les restes du corps de M. Moumaret sont retrouvés dans les décombres.

### Les causes de l'accident

Le 1<sup>er</sup> décembre, tandis que les travaux de déblaiement se poursuivent, le préfet M. Lépine, le juge d'instruction, M. Bertulus, accompagnés de l'ingénieur des mines et de l'architecte de la préfecture de police, enquêtent pour déterminer les causes de l'accident. Ainsi, ils apprennent que la chaudière à vapeur fonctionnait régulièrement depuis quatre ans lorsque le mécanicien s'aperçut que les plaques de tôle d'une rivure placée près du foyer s'étaient disjointes. La chaudière fut immédiatement mise à l'arrêt et

le directeur appela la maison Weeler et Richmond, afin qu'elle envoie un chaudronnier la réparer. Le dimanche matin, M. Moumaret boucha la fissure, puis la chaudière fut remplie d'eau, en vue des épreuves réglementaires qui devaient être exécutées l'après-midi. Après le déjeuner, aucun suintement ne s'étant produit, les épreuves à froid furent menées avec succès. Le foyer fut alors allumé et la pression monta régulièrement. Elle atteignait quatre atmosphères quand le contremaître, M. Dufour, estima qu'il pouvait partir car tout se déroulait normalement. À peine avait-il quitté l'usine que l'explosion se déclencha. Les raisons de l'accident sont difficiles à déterminer avec exactitude. Les débris de la chaudière sont examinés minutieusement. Le jeudi après-midi, les obsèques des victimes réunissent une assemblée considérable. Les quatre voitures funèbres, disparaissant sous les couronnes, sont suivies des familles, des directeurs de l'usine, des représentants du préfet de la Seine et du préfet de police, du président du conseil général, du député de la circonscription, du maire de Nanterre, des capitaines de gendarmerie, des officiers du 16<sup>e</sup> bataillon de la forteresse, des conseillers municipaux, des représentants de toutes les associations de Nanterre et des communes voisines.

Le conseil municipal lance une souscription pour venir en aide aux familles car, en 1896, la législation sur les accidents de travail n'est pas favorable aux ouvriers. Si ces derniers ont la possibilité d'exercer un recours juridique contre leur patron, ils doivent fournir la preuve complète et directe de la faute alléguée. S'ils n'y parviennent pas, ils sont déboutés. Dans la plupart des cas, l'ouvrier blessé, invalide ou sa famille, lorsqu'il meurt, se retrouve sans ressources parce que la faute à l'origine du dommage n'a pas été trouvée. C'est seulement par la loi de 1898, qu'en cas d'accident mortel, une pension sera versée au conjoint survivant et aux enfants légitimes et naturels jusqu'à 16 ans.